

DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
LEGNY

N° INSEE

69111

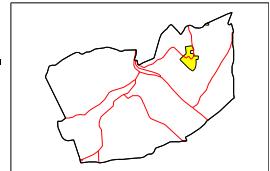
DDT 69

Service Planification Aménagement Risques

Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)

04.78.62.50.50

165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03



	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	<i>Ouvrages de transport et de distribution d'électricité</i>
G		AC1	<i>Protection des monuments historiques : 1: Classés 2: Inscrits</i>		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Périmètre des abords		JS1	Protection des installations sportives
		AC3	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		PM1	<i>Risques naturels prévisibles (PPRN) et risques miniers (PPRM)</i>
		AC4	Réserves naturelles régionales		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		AC4'	Sites patrimoniaux remarquables		PM3	Risques technologiques (PPRT)
N		Ar3	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
		Ar5	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	Transmissions radioélectriques
E		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		PT3	protection contre les obstacles
		EL3	Halage et marchepied		T1	<i>Chemins de fer</i>
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T4	Aéronautiques de balisage
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T5	<i>Aéronautiques de dégagement</i>
		EL7	<i>Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)</i>		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissement
		EL10	Cœur de parcs nationaux			
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : FEVRIER 2022

Modifié :

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords

EL7 - Servitudes d'alignement des voies nationales, départementales ou communales

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords**I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS**

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits : code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon - DRAC

Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON cedex 01
Tél : 04 72 26 59 70

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUÉE SUR LE TERRITOIRE

- **Le domaine de LA FLACHERE** est inscrit au titre des MH, dans sa totalité, à l'exception des parties classées, situé à SAINT-VERAND - Cadastre section AE (cf listes des parcelles).

1/ sont classés les façades et les toitures, le grand escalier d'honneur avec sa rampe en pierre et sa cage, l'escalier de dégagement de la tourelle de façade ; les pièces suivantes avec leur décor : le grand salon, la salle à manger, la salle de billard, le salon de musique, la grande et la petite bibliothèque, l'ancienne cuisine en sous-sol avec sa cheminée.

2/ Sont inscrits le Château, la tour de l'ancien château, les façades et toitures de l'ensemble des communs (sauf le hangar), le jardin avec murs déclôture et de soutènement des terrasses, 3 serres et le parc.
Le périmètre de protection déborde sur la commune de LEGNY et du VAL d'OINGT (ex-communes de Le Bois d'Oingt et St Laurent d'Oingt).

→ 1/ Clas. M.H. du 05/10/1981.

→ 2/ Ins . M.H. par A.P. n° 2014037-0033 du 06/02/2014 (RAA Région RA dun° 25 du 21/02/2014).

EL7 - Servitudes d'alignement des voies nationales, départementales ou communales

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de la voirie routière : articles L.112-1 à L.112-8 ; L.123-6 et L.123-7 ; L.131-4 et L.131-6 ; L.141-3 ; articles R.112-1 à R.112-3 ; R.123-3, R.123-4 ; R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Conseil Départemental du Rhône -
Direction des Infrastructures et de la mobilité (1)
29, 31 Rue Pierre Corneille -
69483 LYON cedex 03
Tél : 04 72 61 72 77

Département du Rhône -
Service Voirie Ouest (2)
Plateau Technique
2 Bis Boulevard Pasteur
69170 TARARE
Tél : 04 74 05 32 94
E-mail : svo@rhone.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUÉE SUR LE TERRITOIRE

• Servitudes d'alignement pour les R.D. suivantes :

- R.D. 338 : d'une largeur de 10 m, du PR 17+415 à 15+722.

- RD 385/338 : d'une largeur de 11 m, les Ponts Tarrets à Pont Nizy - soit du PR 38,50 à 38,90 au PR 37+600 à 38+536.

Elles font l'objet de plans d'ensemble à grande échelle à consulter au Service Voirie Ouest.
→ Approuvées par la commission départementale des 07/05/1886, 09/04/1887. (1) (2)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

R.T.E. -
G.M.R. LYONNAIS
757 Rue de Pré Mayeux
01120 LA BOISSE
Tél : 04 72 01 25 39

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- Ligne 400 kV CHARPENAY à GREPILLES 1 aérienne – ref I4-444619258-3299-1-1024
→ **DUP du 14/11/1977 - AP du 27/06/1978**
- Ligne 400 kV CHARPENAY à GREPILLES 2 aérienne – ref I4-444619258-3302-1-9781
→ **DUP du 14/11/1977 - AP 27/06/1978**

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)**I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS**

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHÔNE -
Service Planification Aménagement Risques -
UPR
165 Rue Garibaldi -
CS 33862 -
69401 LYON cedex 03
Tél : 04 78 62 53 32
E-mail : ddt-spar-pr@rhone.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREATANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUÉE SUR LE TERRITOIRE**• Plan de prévention des risques naturels inondation (PPRNi) de la vallée de l'AZERGUES.**

Ce plan de prévention des risques comprend les éléments suivants :

- Arrêté préfectoral
- Rapport de présentation
- Règlement
- Atlas des documents graphiques explicatifs (16 cartes des aléas et 16 cartes des enjeux)
- Zonage réglementaire (28 plans communaux au 1/5000).
- Annexes pour information : bilan concertation et bilan final.

Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

NB : commune nouvelle du VAL d'OINGT (ex-communes de Le Bois d'Oingt et de St Laurent d'Oingt).

→ A.P. n°2008-5558 du 31/12/2008 (RAA de 02/2009).

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées initialement par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer (loi supprimée par l'ordonnance du 28/10/2010) traduite dans le Code des Transports - deuxième partie : transport ferroviaire ou guidé (articles L.2000-1 à L.2351-1 modifiés par le Décret n°2020-1772 du 22 12/2021 - Jo du 24/12/2021).

Notice SNCF explicative de la servitude T1 en cours de refonte.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

S.N.C.F. Immobilier
Direction Immobilière Territoriale Sud Est
Campus INCITY
116 Cours Lafayette
69003 LYON
Tél : 06 88 13 28 04

E-mail : philippe.destrebecq@sncf.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUÉE SUR LE TERRITOIRE

- **Ligne SNCF (775 000) de PARAY-LE-MONIAL à GIVORS-CANAL.**

NB : commune nouvelle du VAL D'OINGT (ex-communes de Le Bois d'Oingt et St Laurent d'Oingt).

→ Lois et décrets du 19 juin 1857 ; Lois des 25 juillet 1882 et 20 novembre 1883.

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des articles L.6350-1 à L.6351-5 et L.6372-8 à L.6372-10 du code des transports.

Articles R.241-3 à R.242-2 ; D.241-4 à D.242-14 et D.243-7 du code de l'aviation civile.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

DGAC - SNIA
Département Centre et Est
Gestion Domaniale et SUP
210, Rue d'Allemagne
BP 606
69125 Lyon - St Exupéry Aéroport
Tél : 04 26 72 65 50

E-mail : snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUÉE SUR LE TERRITOIRE

- Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de VILLEFRANCHE/TARARE (situé à Frontenais).**

Sont annexés à l'arrêté

- un plan d'ensemble au 1/25000 sur les 18 communes concernées,
- un plan de détails au 1/10 000
- un plan applicable aux aides visuelles au 1/25 000
- une note annexe.

→ **Arrêté du 25/04/2018 (Ministère des transports) JO du 19/05/2018.**

(Notification par la sous-préfecture du Rhône le 15/11/2018).